

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2019**

Le 6 mai deux mille dix-neuf, à 21h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MAGENDIE, Maire de GABASTON.

**Etaient présents** : MM. Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Pascal DUMARTIN, Mmes Elisabeth POUTS, Pascale BESTI, Jacqueline PARFAIT-SINSAU, Marie LARROUTUDE.

**Absent** : M. Pierre-Alexandre CAZENAVE.

**Secrétaire de séance** : Mme Jacqueline PARFAIT-SINSAU.

La séance est ouverte à 21h04.

**1 – Recours à des collaborateurs occasionnels bénévoles:**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune doit mettre en place le service minimum au sein de l'école de Gabaston lorsque 25% du personnel enseignant est déclaré en grève.

Pour assurer le fonctionnement du service, il envisage de faire appel, notamment, à un (ou des) bénévole(s) afin d'assurer les missions suivantes : surveillance des enfants sur le temps scolaire dans les classes.

Cette organisation serait applicable pour l'année scolaire 2018/2019.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer le projet de convention joint en annexe à la présente délibération

**Questions diverses :**

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 20 mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56.